



Revue LES TISONS

Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

Revue LES TISONS - N° 0002 - Décembre 2024

Revue LES TISONS



Revue LES TISONS

Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

Revue LES TISONS - N° 0002 - Décembre 2024

Revue LES TISONS, N°0002 – décembre 2024

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

<http://www.revuelestisons.bf>

revuelestisons.ujkz@gmail.com

lestisons@revuelestisons.bf

e-ISSN: 2756-7532

p-ISSN: 2756-7534

S/C Université Joseph KI-ZERBO
BV 30053 OUAGA 1200 Logements
10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso

Numéros déjà parus

Revue LES TISONS, No 0000, Vol.1 et 2, décembre 2023
Revue LES TISONS, Numéro spécial, Vol.1 et 2, janvier 2024
Revue LES TISONS, No 0001, juin 2024

Présentation de la revue

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrication des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-

dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

Mode de soumission et de paiement

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : estisons@revuelestisons.bf; revuelestisons.ujkz@gmail.com.

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, identifié au nom de OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

Considération éthique

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

Normes éditoriales

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^e session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

Direction de publication

Directeur : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Directeur adjoint : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

Secrétariat de rédaction

Secrétaire : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Membres : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Beli Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Mathieu Beli DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

Comité de lecture

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Clotaire Alexis BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso);

Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso);

Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Firmin GOUBA, MC, Philosophe, IPERMIC/Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gninnan Hervé COULIBALY, MA, Sociologue, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire) ;

Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Jérémie ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso);

Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso);

Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ollo Pépin HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso);

Dr R. U. Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Rasmata BAKYONO/NABALOUM, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO ((Burkina Faso);

Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso);

Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Serge SAMANDOULGOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso);

Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

Comité scientifique international

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)

Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso);

Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Bouma F. BATIONO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun);

Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin);

Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique);

Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun);

Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique);

Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso) ;

Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada);

Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France);

Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada);

Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique);

Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo);

Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso) ;

Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Sébastien YOUNGBARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali);

Dr Décaïrd KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire);

Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo);

Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun);

Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire);

Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali);

Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire);

Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France);

Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal);

Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali);

Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal);

Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique);

Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France);

Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ;

Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).

Solidarité autonomisation et engagement associatif : une analyse à partir du cas des personnes en situation de handicap

Solidarity, Empowerment and Associative Engagement: An Analysis Based on The Case of People with Disabilities

Soumission : 05/09/2024 - Acceptation : 30/11/2024

N'DA Roseline Gbocho

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

roselinegbocho2014@gmail.com

Résumé : Cet article s'intéresse aux logiques sociales de la mise en association des personnes handicapées. À partir d'une enquête qualitative, elle analyse les perceptions et les représentations sociales de l'association chez les acteurs à l'étude. Sur cette base, l'étude montre l'association comme un espace social de construction et d'expression de la solidarité autour du handicap. Elle est un lieu de fabrication de pratiques en vue d'une autonomisation sociale. L'association est présentée comme une sphère sociale pour la construction d'une identité sociale. L'engagement associatif permet la mobilisation de ressources sociales et le développement d'un capital social. Dans la logique associative, le handicap apparaît comme un référent pour la fabrication de pratiques de solidarités en réponse à une différenciation sociale.

Mots-clés : Handicap, engagement associatif, autonomisation, solidarité, Côte d'Ivoire.

Abstract: *This article focuses on the social logic of bringing disabled people into associations. Based on a qualitative survey, it analyzes the perceptions and social representations of the association among the actors under study. On this basis, the study shows the association as a social space for constructing and expressing solidarity around disability. It is a place for creating practices with a view to social empowerment. The association is presented as a social sphere for the construction of a social identity. Associative commitment allows the mobilization of social resources and the development of social capital. In associative logic, disability appears as a referent for the creation of solidarity practices in response to social differentiation.*

Keywords: Disability, associative commitment, empowerment, solidarity, Ivory Coast.

Pour citer cet article

N'DA Roseline Gbocho, 2024, « Solidarité autonomisation et engagement associatif : une analyse à partir du cas des personnes en situation de handicap », *Revue LES TISSONS*, No 0002, Décembre, p. 323-336.

Introduction

Perçu comme un état de vulnérabilité, le handicap constitue socialement un état à connotation négative. La personne handicapée est parfois vue comme un acteur social vulnérable voire faible par rapport aux autres acteurs sociaux. Selon l'OMS « est handicapé un sujet dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge, d'une maladie ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école où à occuper un emploi s'en trouvent compromis⁵⁹ ». Cette définition confirme les distinctions entre les individus qui jettent les bases à des différenciations sociales laissant apparaître une situation désavantageuse pour les personnes handicapées. Pour M. Jover (2014, p. 5), l'analyse des définitions du concept de handicap révèle :

Trois dimensions inégalement explicitées. Une première renvoie à la notion de limitation, d'empêchement, d'entrave, de désavantage, d'infériorité devant être supportée, c'est l'acception la plus commune. La seconde dimension, plus spécifique de la médecine, consiste à appliquer la limitation susmentionnée à l'activité physique, sensorielle ou mentale. Le terme a alors pour synonymes la déficience, l'infirmité, l'invalidité ou l'incapacité. Enfin, le terme handicap est aussi utilisé selon les dictionnaires de la langue française, pour rendre compte d'une limitation mais appliquée cette fois-ci aux activités sociales, économiques ou politiques d'un groupe, d'une collectivité ou d'un pays par rapport à un autre.

Contrairement à cette assertion qui met en relief les limitations, le présent article montre une autre facette de la situation de handicap en lien avec l'engagement associatif qui se situe au-delà de l'approche

⁵⁹ <https://www.ccah.fr/CCAHA/Articles/Les-differents-types-de-handicap>

médicale et s'appuie sur une approche sociologique. Partant des écrits scientifiques qui examinent le concept d'association, les frontières en lien avec le handicap sont analysés.

B. Hautenne (2004, p. 12) estime qu'« une association regroupe plusieurs personnes qui ont décidé de s'unir pour coopérer en vue de d'apporter une solution à un problème ou de répondre à un besoin. » Cette étude s'intéresse à des acteurs sociaux se constituent en association en ayant en commun le handicap comme noyau central pour construire le projet associatif. De ce fait, la dimension politique de la personne handicapée permet d'abonder dans le même sens que O. Perru (2000, p. 352) pour qui « des concepts comme « association » et « coopération » relèvent d'une expérience spécifique qui fonde justement la dimension politique de l'homme, et qui n'est pas sans interagir avec sa dimension morale ». Plusieurs raisons motivent l'engagement associatif chez les individus en général et handicapés en particulier. C. Hamidi (2002, p. 149) le prouve :

L'analyse des raisons de l'engagement dans les mobilisations collectives a longtemps été dominée par une opposition entre deux traditions concurrentes : l'une - le courant dit de la mobilisation des ressources – mettant l'accent sur les motivations individuelles de l'action, l'autre sur les raisons structurelles de l'engagement.

Quant à S. Vermeesch (2004, p. 683), elle suppose que « l'engagement associatif est caractérisé tout à la fois par la multiplicité des sens qu'il revêt pour les acteurs, sens effectivement relatifs au type d'organisation étudiée, et par l'existence d'un sens commun irréductible à la nature de l'association ». Par exemple, A. Pian (2022, p. 166-168) rappelle avec M. Gerbier-Aublanc (2021), dans son ouvrage, en son chapitre II atteste que plusieurs motifs peuvent fonder l'adhésion à une association. Se basant sur le cas des femmes migrantes, elle y :

expose les logiques d'engagement de ces femmes selon leur position dans l'espace social et familial : autant rejoindre ces associations peut constituer un espace de protection et de ressources, autant ce ralliement peut être source de stigmatisation, en conduisant à révéler au grand jour un statut séropositif.

Ainsi, la vulnérabilité peut constituer un vecteur pour un engagement associatif. En Côte d'Ivoire, il existe des associations de personnes en situation de handicap. Poursuivant des idéaux spécifiques à leur handicap, celles-ci se mettent en association dans le but de participer à la réduction de la vulnérabilité, de la marginalisation et des stigmatisations. Les propos G.A. (26 ans, étudiant, homme, handicapé) révèle :

Avec l'association, on a plus de chance pour être intégré voilà...
Quand je vois aussi mon semblable handicapé, je vois que je ne suis pas la seule au monde entier quoi voilà donc ça me rassure et ça me pousse aller de l'avant.

Il existe également une législation en vigueur et militante pour la protection des personnes en situation de handicap. Il s'agit de la loi n°98-594 du 10 Novembre 1998. K.L. (20 ans, étudiant, femme, handicapée) et A. B. (23 ans, handicapé, étudiant) le confirment. L'un affirme : On peut dire que la loi est assez favorable aux personnes en situations de handicap. Ainsi des fois ou on lance des concours pour recruter spécialement que des personnes en situation de handicap ». L'autre témoigne : « La fonction publique fait ce que on appelle un recrutement un recrutement dérogatoire ».

Des décisions sont prises en vue de faciliter les actions des individus en situation de handicap. Dans ce sens, (B.K.) 21 ans, handicapé, commerçante) reconnaît : « Dans l'administration ou à la banque, même si y a un rang vraiment, je passe en premier. Je passe parmi les gens qui sont protégés donc à tous les niveaux. Quand je vais, je suis privilégié ». Les données collectées montrent qu'en dépit de tous les privilèges octroyés individuellement aux personnes en situation de handicap, celles-ci s'inscrivent dans une logique associative. De ce fait, le présent article se donne donc d'analyser leur mise en association dans une perspective qualitative.

1. Méthodologie

Les logiques sociales de la mise en association des personnes handicapées. Les données collectées ont été à Abidjan et à Bouaké notamment auprès des membres d'associations de personnes

handicapées. L'entretien semi-directif, la recherche documentaire et l'observation directe étaient les principales techniques mobilisées pour le recueil des données. Plus concrètement, l'utilisation de l'entretien semi-directif se justifie par le fait que comme le dit C. Pin (2023, p. 1) :

Technique d'enquête qualitative très répandue, l'entretien semi-directif consiste en une interaction verbale sollicitée par l'enquêteur/-trice auprès d'un-e enquêté-e, à partir d'une grille de questions utilisée de façon très souple. L'entretien vise à la fois à collecter des informations et à rendre compte de l'expérience de la personne et de sa vision du monde, dans une optique compréhensive

Alors, à l'aide de l'entretien semi-directif, le discours des personnes handicapées ont été recueillis selon les thématiques préalablement précisées et déclinées en question ouvertes consignées dans un guide d'entretien. Elles portaient sur les perceptions et les représentations de l'association chez ces individus ; les enjeux de leur mise en associations et les critères de sélection de membres. Par leurs prises de paroles, les enquêtés fournissent des réponses aux questions qui leur sont adressées. L'enquête a été réalisé auprès de trente-cinq (35) personnes en situation de handicap notamment celles qui sont membres d'associations de personnes handicapées.

Pour corroborer les propos des enquêtés et affiner les analyses sur l'objet d'étude, une recherche documentaire a été effectuée. Les documents parcourus étaient essentiellement de deux ordres : le premier consistait à définir les concepts clés de l'étude notamment le concept de handicap et d'association. Le second était relatif aux analyses autour de ces deux concepts fondamentaux.

De plus, les pratiques telles que celles de solidarité des membres de associations ont été observée. Cela a concouru à étayer les propos des enquêtés. Toutes les données collectées à l'aide de ces techniques ont été retranscrits puis traitées. L'analyse de contenu a servi à déceler le sens caché dans les discours des enquêtés. Les résultats obtenus ont été analysés à partir de théories et confrontés aux expériences d'autres chercheurs scientifiques. Cette démarche vise à examiner les données brutes recueillies sur le terrain d'étude. Cette méthode de traitement des données.

2. Résultats

2.1. Les représentations sociales de l'association chez les personnes en situation de handicap

Les entretiens réalisés auprès des personnes en situation de handicap mettent en relief leurs représentations et leurs perceptions de l'association de ceux-ci. Les données montrent que l'association est perçue comme une famille. Par analogie à la famille biologique, pour les enquêtés, l'association met en interaction les membres au même titre que les membres d'une famille. Des relations affinitaires se dégagent dans les interactions entre eux. On y retrouve la confiance, l'assurance et des actions de solidarité les uns envers les autres. L'on y poursuit les mêmes idéaux car motivé par les mêmes causes qui ont impulsées l'engagement associatif. K. E. (20 ans, handicapée) conçoit que le groupement associatif est « une famille, on n'est en joie, on rigole, on s'amuse et puis voilà.

Le corps nous permet de se déplacer. Le handicap je me vois comme tout le monde, je ne peux pas être l'a me morfondre sur moi je lutte chaque aussi comme les autres ». L'association prend la forme d'un groupe de pairs. En tant que tel, dans l'association il y a ses semblables. Des individus susceptibles de comprendre le ressenti de l'autre. Dans l'autre, portant un handicap tout comme soi, l'on perçoit un acteur social capable de cerner les différences anatomiques et leurs implications sociales dans les rapports aux autres acteurs jugés « normaux » et non-handicapés. A.G. (24 ans, handicapé) affirme : « Bon, il n'y a pas il n'y a pas de critères d'adhésion hein !!!! L'essentiel il faut être un handicapé ».

En association, l'on bénéficie du soutien des uns et des autres à travers la solidarité. Le groupement associatif devient un espace social de construction d'expression de la solidarité, socle d'une force pour atteindre des objectifs collectivement mais profitable à chaque individu. Le handicap apparaît parfois comme une référence marquant son identité.

Ça permet de se connaître puisqu'en tout, on suppose que moi je suis handicapé et toi tu l'es mais si on n'est pas dans une association on peut se dépasser sans se connaître. Mais grâce à l'association Ya de l'harmonie qui vient, on n'est content quand on se voit voilà. Tu te dis aussi que non vraiment tu peux te

mettre dans la tête que non toi tu es la seule handicapée dans le monde entier. Mais grâce à l'association tu te toi-même tu es la tu te dis qu'ha ! c'est que je ne suis pas la seule donc je ne peux pas me morfondre sur moi pour. (Y.V., 24 ans, handicapé).

En l'autre handicapé, le membre se repose faisant fi des écarts qui émergent des interactions avec les non-handicapés. Il s'efface donc les différences lorsque l'on se retrouve entre égaux. On y trouve de la consolation et on y comble sa solitude.

Oui, c'est une bonne initiative, ça permet de nous regrouper. Y a des gens qui sont un peu complexés hors avec les autres. Mais, quand on est ensemble, on sent vraiment tu n'es pas la seule à être handicapé. Mais avec ça on arrive à se consoler. Avec les réunions on arrive à se connaître puisque sans l'association on ne pourra pas se connaître voilà. On peut se voir mais pas de salutation mais avec l'association si vous vous voyez vous savez que non tel ou celle-là elle fait partie de l'association des personnes en situation de handicap voilà ça nous permet aussi de nous regrouper de causer en harmonie quoi voilà. Avec l'association on a plus de chance pour être intégrer voilà. Seulement que seule, avec les autres ça passe bien, quand je vois aussi mon semblable handicapé je vois que non je ne suis pas la seule au monde entier quoi voilà donc ça me rassure et ça me pousse aller de l'avant (G.E., 22 ans, handicapée).

Les enquêtes de terrain prouvent qu'au sein de ces associations se regroupent uniquement les individus en situation de handicap. Le handicap est ici le critère primordial pour l'adhésion à ces associations exclusivement dédiées à ces acteurs sociaux. C'est le lieu d'expression d'une solidarité comme ressource sociale pour combler ses faiblesses, gagner en assurance.

Oui, c'est une raison parce que nous sommes en situation de handicap comme on le dit on se sent faible donc a besoin d'être en association pour mieux avancer se comprendre et atteindre nos objectifs. Bon ! on va dire quoi moi avant l'association je ne me considérais pas comme un handicap voilà je faisais tout comme les autres ont tout cas par concurrence des pouvoirs voilà j'essayais de faire comme bon me semblais. Voilà mais bon un grand frère ma parler de l'association et à partir de là, j'ai

commencé à voir d'autres types de handicaps et puis j'ai senti qu'il y avait d'autres personnes voilà qui n'avait pas besoin de trop fait puisqu'on pouvait m'aider sur cela donc voilà. Après, l'association on peut dit bon, je gagne plus en assurance puisque je sais qu'il y a des personnes qui sont comme moi qui font plus que moi ça me donne envie d'avancer c'est toujours bon (K.K., 25 ans handicapée).

2.2. L'engagement associatif comme opportunité pour faire partie intégrante d'un corps social au même titre que les autres acteurs sociaux

L'engagement associatif réinvente les opportunités de faire partie intégrante d'un corps social au même titre que les autres acteurs sociaux. Elle participe à la construction d'une réponse à une différenciation sociale/physique. Ensemble, les personnes en situation de handicap s'érigent des stratégies d'intégration sociale. Par leur engagement associatif, s'offrent à eux des possibilités d'entraide dans le processus de construction de leur identité sociale. La mise en association participe à la fédération des efforts dans le but de combler le gap généré par le handicap.

Le monde évolue ; les gens évoluent aussi et c'est comme ça que j'évolue je ne peux pas être là à me morfondre sur moi pour dire je suis une handicapée donc je vais faire ceci ou cela je dois vivre comme les autres. J'apprends aussi à vivre comme les autres. Il m'inspire oui mais ça me donne le courage de plus avancer, de réussir dans la vie voilà. Je veux être au même niveau que ceux qui sont normaux ceux qui n'ont pas de handicap. Je veux être au même niveau qu'eux pour leur prouver que mon handicap ne m'empêche pas d'être comme eux voilà. Les avantages sont tellement nombreux que ça peut aider avec la Fonction publique, une réduction sur la scolarité aussi et les dons que l'État fait (Z.E., 22 ans, handicapée).

L'association est perçue comme le lieux où s'effacent les discriminations. Les propos de G.A., personne handicapée le confirme : « C'est un lieu où il n'y a pas de discrimination, un lieu simple et apolitique on tout cas c'est un bon lieu ». Logés à la même enseigne, des avantages leur sont dévolus.

L'accès aux chambres universitaires est presque garanti hein !!! même s'il faut passer par les mêmes démarches comme tout le monde. Il y a aussi la réduction des frais de scolarité. Une personne en situation de handicap n'a pas les mêmes capacités que l'autre. Donc, elle doit financer sa santé d'abord, financer ses études ; tout ça là c'est un peu compliqué. Donc c'est au vu de cela et pour rendre tout le monde égal que l'université tente de donner certaines opportunités. Je trouve que c'est une bonne chose et c'est comme ça dans la vie là, il faut aider le plus faible. (I.N., 23 ans, handicapée).

Par l'adhésion et l'engagement associatif, les membres des associations de personnes handicapées à l'étude bénéficient d'avantages, d'opportunités. Par des mécanismes de captation d'opportunités, les membres obtiennent entre autres des emplois, des appuis matériels et membres financiers. L'engagement associatif facilite l'accès à ces offres. En tant que groupe social, l'association constitue une réponse pour combler les vulnérabilités, les difficultés individuelles. Cela est un moyen pour démontrer/marker son appartenance au système social.

Bon ! on va dire que la vie de tous les jours. C'est compliqué pour un handicapé surtout pour nous autres qui sommes issus de familles pauvres. C'est un peu compliqué parce qu'on a des difficultés hein toujours en congés là vous savez que les moyens ne sont pas là il faut souvent marcher. Pour un handicapé faire une distance très longue aller-retour c'est un peu compliqué. Notre handicap nous mène la vie dure mais on essaie tant bien que mal de s'en sortir. On va dire que cela nous pousse à aller de l'avant hein voilà qu'on voit que certaines personnes en situation de handicap réussissent là où d'autres personnes aptes ont échoué ont ce dit que tout est possible. Il faut toujours aller de l'avant hein que même le handicap est certes la mais on peut le surmonter voilà donc c'est comme ça.

3. Discussion

Comme le conçoit L. Thévenot (2017), « la notion d'engagement propose un opérateur de continuité propice à une approche de l'identité personnelle ni trop rigide et collective, ni aussi labile et subjective que dans les visions postmodernes ». Pour ce faire, elle

participe, d'une part la mise en œuvre de liens sociaux forts à partir d'un idéal « être ensemble pour être plus forts ».

D'autre part, elle offre en filigrane une lecture égotiste de la solidarité : « ne peut être membre de notre association que tout acteur présentant un handicap ». Ces associations fonctionnent sous un angle non lucratif certes mais en revanche, elles sont repositionnées comme des ressources sociales. E Quéinnec (2012, p. 68) rappelle que selon la théorie microéconomique *mainstream* « le statut sans but lucratif constitue un signal de désintéressement permettant de résoudre un problème d'asymétrie d'information entre producteurs et consommateurs de certains services ».

Le désintéressement dont il est question dans le contexte à l'étude renvoie au détachement des membres au sein de leur propre association du point de vue pécuniaire. Cependant, ce désintéressement perd son sens lorsque l'on se repositionne sous l'angle de l'association comme capital symbolique. Elle est le lieu de la compensation du gap laissé par le handicap. Les actions de l'association sont au profit des individus en construisant leur autonomisation si l'on se fie à la théorie des ressources sociales. Selon N. Lin (1995, p. 685) analysant les ressources au cœur des interactions entre individus :

La théorie des ressources sociales tient en trois propositions : 1) les ressources aident l'acteur à parvenir à ses fins (proposition des ressources sociales), 2) les positions sociales d'origine facilitent l'accès aux ressources sociales et à leur usage (proposition de la force de la position) et 3) le choix de relations plus faibles et hétérophiles facilite l'accès aux ressources sociales et à leur usage (proposition de la force des liens).

L'association comme ressource sociale est une aide pour les membres pour atteindre des objectifs et bénéficier d'opportunités dans un contexte social où les offres d'opportunités socialement difficiles d'accès. Pour légitimer l'existence de l'association, l'acteur social en situation de handicap reconnaît son statut de personne handicapé. Il admet de ce fait sa position sociale de personne « différente » des autres.

On a besoin d'être en association pour mieux avancer se comprendre et atteindre nos objectifs. Bon ! on va dire quoi moi

avant l'association je ne me considérais pas comme un handicap voilà je faisais tout comme les autres ont tout cas par concurrence des pouvoirs voilà j'essayais de faire comme bon me semblais. Voilà mais bon un grand frère ma parler de l'association et à partir de là, j'ai commencé à voir d'autres types de handicaps et puis j'ai senti qu'il y avait d'autres personnes voilà qui n'avait pas besoin de trop fait puisqu'on pouvait m'aider sur cela donc voilà. Après, l'association on peut dit bon, je gagne plus en assurance puisque je sais qu'il y a des personnes qui sont comme moi qui font plus que moi ça me donne envie d'avancer c'est toujours bon. (K.K., 25 ans handicapée.

La force des liens sociaux générés par les interactions entre les membres de l'association devient un véritable capital symbolique. Ici, l'action collective impulsée par les associations est légitimée par le fait que comme le pense N. Lin (1995, p. 686) : « L'action individuelle est vue comme résiduelle ou sans pertinence, dans la mesure où le processus et la destinée sont déjà prescrits par la position des individus dans la structure plus large ». Percevoir l'association comme une famille et comme un réseau social est corroboré par les analyses de Bourdieu (1980, 1983/1986), puis élaborée par Coleman (1988, 1990), rappelée par N. Lin (1995, p. 686) :

Ces deux auteurs se concentrent sur les ressources contenues dans les réseaux de relations. Pour tous deux, ces ressources sont utilitaires, facilitant les résultats des actions entreprises. Cependant, selon l'utilisation de ce terme par Bourdieu et Coleman, le capital social comprend bien davantage que les ressources contenues dans des réseaux sociaux. Il implique aussi des relations de tous types et non spécifiées. Selon Coleman (1988), le capital social inclut tous les aspects de l'environnement social qui procurent des revenus. Le capital social décrit aussi des relations individuelles et au niveau agrégé. Bourdieu (1983/1986) et Coleman (1990, chapitre 12) définissent tous deux des organisations sociales, des clubs, des associations, etc., comme du capital social.

En tant que socle pour la construction d'un réseau social, l'association a une finalité utilitariste, sur la base de relations affinitaires favorisées par l'environnement social autour du

handicap. Les membres de l'association tirent profit de leur appartenance symbolique à une association.

On a besoin d'être en association pour mieux avancer se comprendre et atteindre nos objectifs. Bon ! on va dire quoi moi avant l'association je ne me considérais pas comme un handicap voilà je faisais tout comme les autres ont tout cas par concurrence des pouvoirs voilà j'essayais de faire comme bon me semblais. Voilà mais bon un grand frère ma parler de l'association et à partir de là, j'ai commencé à voir d'autres types de handicaps et puis j'ai senti qu'il y avait d'autres personnes voilà qui n'avait pas besoin de trop fait puisqu'on pouvait m'aider sur cela donc voilà. Après, l'association on peut dit bon, je gagne plus en assurance puisque je sais qu'il y a des personnes qui sont comme moi qui font plus que moi ça me donne envie d'avancer c'est toujours bon. (K.K., 25 ans handicapée).

N. Lin (1995, p. 687) convient avec (Bourdieu, 1983/1986) que « le capital social est conçu comme une caractéristique des groupes et des organisations, alors que les individus ne sont que de simples « agents » retirant un profit de leur « appartenance ». Dans cette logique, la théorie des ressources sociales telle qu'analyser par N. Lin (1995, p. 688) conduit à percevoir l'association un modèle qui mettant en évidence les interactions entre la structure sociale et les réseaux d'agents :

La structure sociale consiste en un réseau de personnes dont les positions sont hiérarchisées suivant leurs ressources normativement valorisées comme la richesse, le statut ou le pouvoir. Elle a une forme pyramidale en termes d'accès à ces ressources et de contrôle. Plus la position est haute, moins il y a d'occupants, meilleure est la vue d'ensemble que l'on a de la structure et plus nombreux sont les avantages que l'on en retire - non seulement du fait des ressources dont on dispose directement, mais aussi des ressources sociales auxquelles on a alors accès, en particulier celles provenant des subordonnés.

Le statut de personnes handicapées pourrait donner sens à l'association perçue comme moyens d'accéder aux ressources sociales. Les membres en tire des avantages.

Conclusion

Dans une logique associative, le handicap apparaît comme un référent pour la fabrication de pratiques de solidarités en réponse à une différenciation sociale. Car, comme le montre le BICE :

Malgré la signature des conventions internationales, l'adoption d'une loi d'orientation en faveur des personnes handicapées en 1998, la création des structures spécialisées de prise en charge, la situation des personnes souffrant de handicap demeure encore préoccupante. Dans certaines croyances traditionnelles en Côte d'Ivoire, les enfants en situation de handicap sont parfois encore perçus comme une forme de punition divine, des enfants sorciers, porte-malheurs. (...) Les personnes en situation de handicap, enfants compris, sont isolées et deviennent invisibles du reste de la société. Elles sont confrontées à la stigmatisation, la discrimination, à la négligence, au rejet et à l'exclusion⁶⁰.

Il advient aux agents sociaux que constituent les personnes en situation de handicap de se fabriquer des opportunités pour se repositionner socialement comme des acteurs sociaux. Cela passera par les actions de solidarités pour construire leur autonomisation.

Références bibliographiques

GERBIER-AUBLANC Marjorie, 2021, « Chapitre II. L'engagement associatif ». *Le pouvoir du care*, Presses universitaires de Rennes, 2021, <https://doi.org/10.4000/books.pur.150575>.

HAMIDI Camille ; 2002, « Les raisons de l'engagement associatif Le cas de trois associations issues de l'immigration maghrébine. » *Revue française des affaires sociales*, 2002/4, p.149-165. DOI : 10.3917/rfas.024.0149. URL : <https://shs.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2002-4-page-149?lang=fr>.

HAUTENNE Bruno, 2004, « Contribution à une sociologie de l'association. » *Pensée plurielle*, 2004/1 no 7, p.11-16. DOI : 10.3917/pp.007.0011. URL : <https://shs.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2004-1-page-11?lang=fr>, consulté le 20 Novembre 2024

⁶⁰ <https://bice.org/cote-d-ivoire-handicap>

JOVER Marianne, 2014, Concept de handicap. Définitions, classifications et utilisations. M. Jover. Psychologie et Handicap, Presses Universitaires de Provence, p. 11-33, 2014. hal-02479369, consulté le 20 Novembre 2024

LIN Nan, « es ressources sociales : une théorie du capital social », In *Revue française de sociologie*, 1995, 36-4. "Analyses de réseaux et structures relationnelles. Études réunies et présentées par Emmanuel Lazega, p. 685-704 ; doi : 10.2307/3322451 https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1995_num_36_4_4424

PERRU, Olivier, 2000), « Pour une épistémologie du concept d'association chez Émile Durkheim et chez Max Weber. » *Philosophiques*, 27(2), 351–376. <https://doi.org/10.7202/004966>

PIAN Anaik, « Marjorie Gerbier-Aublanc, Le pouvoir du care. Mobilisation d'immigrantes dans la cause du VIH en France », *Diasporas* [En ligne], 37 | 2021, mis en ligne le 15 juin 2022, consulté le 29 novembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/diasporas/6609> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/diasporas.6609>

PIN Clément. L'entretien semi-directif. *LIEPP Fiche méthodologique* n°3, 2023-05. hal-04087897 Submitted on 10 May 2023

QUÉINNEC, Erwan. Les organisations sans but lucratif repondent-elles à une demande de biens de confiance ? Le cas des services de prise en charge. *Revue d'économie politique*, 2012/1 Vol. 122, p. 67-87. DOI : 10.3917/redp.217.0067. URL : <https://shs.cairn.info/revue-d-economie-politique-2012-1-page-67?lang=fr>.

THÉVENOT Laurent, 2017, « Des Liens du Proche aux Lieux du Public »: Retour sur un Programme Franco-Russe Pionnier. *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 48, 7-43. <https://doi.org/10.3917/receo.483.0007>

VERMEERSCH Stéphanie, 2004, « Entre individualisation et participation: engagement associatif bénévole. » *Revue française de sociologie*, 2004/4 Vol. 45, p.681-710. DOI: 10.3917/rfs.454.0681. URL: <https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2004-4-page-681?lang=fr>.

Traumatisme psychique infantile et relation de couple

Childhood psychological trauma and couple relationships

Soumission : 15/10/2024 - Acceptation : 02/12/2024

ADANSIKOU Kouami

Enseignant-Chercheur. Université de Lomé (Togo)

ADZODA Eli-kplim Adzo

Psychologue clinicienne et de la santé

kopedam@gmail.com

Résumé : Nombreuses études sur le plan international ont recherché le lien entre les traumatismes vécus dans l'enfance et les différents aspects de la relation de couple. Vu le taux de décompensation des personnes en couple rencontrés au cours de nos pratiques psychologiques, vu que l'anamnèse de la majorité des consultants soulevait le vécu de traumatismes dans l'enfance et qu'il y a peu d'études qui ont abordé le sujet de relation de couple au Togo, il nous a paru important de faire une étude sur le lien entre le traumatisme dans l'enfance et la relation de couple dans le contexte togolais. Les objectifs de l'étude sont de décrire le niveau de satisfaction conjugale en fonction du niveau de traumatisme vécu dans l'enfance et d'identifier le type de traumatisme vécu dans l'enfance qui entraîne plus une insatisfaction conjugale. Cette étude transversale de type exploratoire a porté sur 150 participants en relation de couple. Les participants ont complété le Childhood Trauma Questionnaire (CTQ) de D. Bernstein & L. Fink (1998) et le questionnaire de satisfaction conjugale construit par nous-même. Les principaux résultats indiquent l'existence d'une relation partielle entre le traumatisme issu d'une négligence physique ou émotionnelle vécu dans l'enfance et la satisfaction conjugale. Aussi, les résultats montrent-ils l'existence d'une relation partielle entre le traumatisme issu d'un abus physique ou sexuel dans l'enfance. Par ailleurs, on note également parmi les principaux résultats l'existence d'un faible lien entre le traumatisme vécu dans l'enfance et la satisfaction conjugale.

Mots-clés : Violences, enfance, traumatisme, relation de couple

Abstract: Numerous international studies have sought the link between trauma experienced in childhood and different aspects of the couple relationship. Given the rate of decompensation of people in couples encountered during our psychological practices, given that the anamnesis of the majority of consultants raised the experience of trauma in childhood and that there are few studies which have addressed the subject of couple relationships in Togo, it seemed important to us to carry out a study on the link between childhood trauma and couple relationships in the Togolese context. The objectives of the study are to describe the level of marital satisfaction according to the level of trauma experienced in childhood and to identify the type of trauma experienced in childhood which leads more to marital dissatisfaction. This exploratory cross-sectional study focused on 150 participants in a couple relationship. Participants completed the Childhood Trauma Questionnaire (CTQ) by D. Bernstein & L. Fink (1998) and the marital satisfaction questionnaire constructed by us. The main results indicate the existence of a partial relationship between trauma resulting from physical or emotional neglect experienced in childhood and marital satisfaction. Also, the results show the existence of a partial relationship between trauma resulting from physical or sexual abuse in childhood. Furthermore, among the main results we also note the existence of a weak link between trauma experienced in childhood and marital satisfaction.

Keywords: violence, childhood, trauma, couple relationship

Pour citer cet article

ADANSIKOU Kouami, ADZODA Eli-kplim Adzo, 2024, « Traumatisme psychique infantile et relation de couple », *Revue LES TISONS*, No 0002, Décembre, p. 337-355.

Introduction

Dans les relations de couples, les conflits sont inévitables. Quelle que soit la nature de la dispute, qu'elle soit un désaccord par rapport aux décisions, opinions, valeurs, comportement et intérêt ; les conflits conjugaux font partie intégrante de la vie de couple. Cependant, dans certains couples, les conflits peuvent prendre des allures violentes, intenses, régulières et qu'aucun terrain d'entente ne s'obtienne entre les deux partenaires, si bien que les retombés sont graves pour la santé mentale des conjoints et voire la dislocation du couple. Selon la littérature internationale, ces conflits conjugaux dépendent des traumatismes vécus dans l'enfance.

En Afrique, certains types de violences spécifiques sont identifiés et entraînent des traumatismes à court et à long terme. Les formes

de violences en Afrique sont souvent des violences dans les pratiques éducatives des enfants, dans les pratiques de croyances, dans les institutions, dans les couples et surtout chez les migrants. Les pratiques éducatives des enfants africains sont souvent des formes de maltraitements physiques, psychologiques. En Afrique, la violence éducative est normalisée et se pratique de manière fréquente sans culpabilité (K. Barma, 2011). Les raisons qui sous-tendent cette forme d'éducation sont que les enfants ne sauraient être bien éduqués sans les punitions corporelles.

Les pratiques éducationnelles considérées comme de la violence sont de deux ordres à savoir les formes de violence socio-pédagogique et les formes perverses de l'éducation. Les premières formes de violence se trouvent dans les rites d'initiation et dans les écoles coraniques. Les secondes formes de violence se rencontrent dans les pratiques sorcières ou les formes de punitions corporelles (D. Agostini *et al.*, 1996).

Ces traumatismes ne sont pas sans conséquence psychopathologique sur le devenir de l'enfant. K.B. Kounou (2013) met en évidence une relation entre les traumatismes dans l'enfance et les troubles de la personnalité. Son étude vise à comparer les groupes de participants, les scores et/ou les fréquences des traumatismes dans l'enfance, des troubles de personnalité et des dimensions de la personnalité. Les résultats montrent que chez les patients du Togo, l'abus physique était un prédicteur des troubles de personnalité antisociale, obsessionnelle-compulsive et négativiste.

Plus spécifiquement, les patients soignés au Togo rapportaient plus de troubles émotionnels que ceux soignés en France et les témoins du Togo pour tous les types d'abus. Il existe une différence entre les groupes de patients soignés au Togo, ceux soignés en France et le groupe des témoins du Togo quant au nombre de symptômes des troubles de personnalité et la dimension stabilité émotionnelle. L'auteur conclut que le parcours des traumatismes de l'enfance aux troubles de la personnalité pourrait être différent en France et au Togo, compte tenu des différences éventuelles de perception des traumatismes de l'enfance, de leur interprétation et de leur résolution, différences liées au contexte socioculturel.

M.P. Vaillancourt-Morel *et al.* (2014) a abordé les séquelles conjugales d'une agression sexuelle vécue à l'enfance ou à

l'adolescence auprès de 705 individus âgés de 18 à 71 ans. Les résultats révèlent que le taux de prévalence des traumatismes sexuels durant l'enfance au sein de l'échantillon s'élève à 15.32 % pour un effectif de 108 participants. Les victimes ayant vécu un abus perpétré par une figure parentale affichent un pourcentage élevé de détresse psychologique, de représentations d'attachement empreintes d'insécurité plus que les patients non-abusés. Ces victimes présentent une détresse conjugale et un évitement de l'intimité plus élevés que tous les autres participants (non-abusés et autres victimes). Ils suscitent aussi de grandes difficultés à concilier l'image d'un parent abuseur et la représentation d'un parent protecteur et affectueux.

Plusieurs travaux ont porté sur l'association entre la maltraitance et les différentes dimensions de la relation de couple à l'âge adulte. N. Godbout *et al.* (2013) affirment que 56% des femmes et 37% des hommes qui consultent pour un problème sexuel ou conjugal rapportent une agression sexuelle dans l'enfance. Les résultats issus de leur analyse permettent de constater que les expériences de violence et de maltraitance précoces semblent notamment affecter la capacité ultérieure des survivants à établir des relations intimes durables et satisfaisantes.

Aussi, l'attachement vécu pendant l'enfance/adolescence détermine le type d'interaction des partenaires dans la construction du couple (P.R. Shaver & M. Mikulincer, 2016 ; C. Hazan & D.M. Zeifman, 2016 ; W. Chopik *et al.*, 2022). Des théories psychodynamiques ont soutenu que le vécu d'un attachement sécurisant pendant l'enfance/adolescence modèle d'une façon plus positive et harmonieuse la relation de couple (J.M. Costa-Martins, 2016). Le vécu de liens d'attachement pendant l'enfance et le vécu d'interactions affectives sont éprouvés de façon différente entre les hommes et les femmes. La compréhension du type d'attachement vécu dans l'enfance/adolescence fait développer des fonctionnements qui sont responsables des mariages/divorces.

Un traumatisme originaire non élaboré peut se rejouer dans le lien conjugal et créer des troubles psychiques qui empêchent toute vie affective ou sexuelle (S. Picherit, 2019 ; N. Godbout *et al.*, 2013 ; C.M. Houston, 2022 ; Y. Lussier, 2019). A. Paradis (2012) avait noté aussi que les hommes et les femmes victimes de maltraitance

rapportent globalement plus de problèmes interpersonnels dans leur relation de couple à l'âge adulte et que les problèmes interpersonnels caractérisés par la dominance sont associés à la violence dans les relations intimes pour les hommes et les femmes.

En effet, la thématique de traumatismes psychiques des violences vécues dans l'enfance et ses conséquences psychopathologiques à court et à long terme a été plusieurs fois abordée. Les travaux qui ont abordé les conséquences psychopathologiques à l'âge adulte ont été plus nombreux. Quelques-uns ont traité des aspects de troubles psychopathologiques comme les troubles de personnalité. D'innombrables théories ont été également développées pour expliquer les traumatismes psychiques en relation avec les conséquences à court et à long terme (à l'âge adulte) dans la relation de couple. S. Freud (2013) est le premier à développé la théorie expliquant les conséquences des traumatismes psychiques à l'âge adulte. Selon cette théorie, le couple est le lieu où se rejoue l'infantile, c'est-à-dire que les problèmes conjugaux que rencontrent les adultes trouvent leur origine dans les traumatismes qu'ils ont vécus dans l'enfance.

Pour la théorie d'attachement de Bowlby cité par F. Hallet & M. Beaufort (2003, p. 386), « les schémas de l'enfance sont récrés sans le savoir dans les relations adultes (dans le mariage) ». Étant donné que ce sont les couples qui génèrent les familles et que le développement des enfants dépend des couples, nous avons trouvé important d'orienter la présente étude dans le domaine des couples. Le but ultime de cette étude est de vérifier la relation entre les traumatismes vécus dans l'enfance et la satisfaction de la relation de couple rapportée dans la littérature internationale dans le contexte togolais. Plus spécifiquement, il s'agit de décrire le niveau de satisfaction conjugale en fonction du niveau de traumatisme vécu dans l'enfance et d'estimer les indices de relations entre le type de traumatisme vécu dans l'enfance et la satisfaction conjugale.

1. Méthodologie

1.1. Cadre d'étude

La présente étude a été réalisée auprès des adultes en relation de couple dans la ville de Lomé au Togo et a eu pour cadre d'étude trois

associations de couples : le groupe VMC (Vie de Mariage Chrétien), le groupe des mariés de l'église charismatique « Alliance de Dieu » et le groupe des fiancés en préparation pour le mariage de la paroisse Universitaire St Jean de Dieu (l'Église catholique). Le groupe VMC (Vie de Mariage Chrétien) est un regroupement des chrétiens et qui a pour but de former les mariés dans la crainte de Dieu. Ils font leur réunion chaque premier dimanche du mois dans l'année.

Les mariés de l'église charismatique « Alliance de Dieu » située à Bè-Kondjèdji, forment un comité qui traitent les cas des couples qui ont des difficultés dans leur foyer. Ils ont également pour objectif d'encadrer des jeunes couples qui se préparent pour le mariage et pour l'épanouissement des mariés de ladite église. Enfin, le groupe des fiancés en préparation pour le mariage de la paroisse Universitaire St Jean de Dieu est un groupe de mariés de la paroisse qui forme les personnes en relation de couple pour une période de (six) 6 mois sur les différentes facettes du mariage avant de célébrer le mariage religieux.

1.2. Participants

La méthode d'échantillonnage non probabiliste de « tout venant » a été utilisée pour recruter les participants. En effet, on s'est adressé premièrement au premier responsable de chaque association et qui nous a donné l'occasion de nous adresser directement aux membres de l'association. Alors sur rendez-vous du jour de réunion de chaque association, nous avons exposé l'objectif de l'étude et faire la mise en confiance par rapport à la confidentialité des informations avec la signature de la fiche du consentement libre suivant les recommandations d'Helsinki et la distribution des questionnaires aux participants qui ont choisi de s'auto administrer le questionnaire.

À la suite, on s'est rendu chez les personnes à la maison ou à leur lieu de travail pour collecter les questionnaires et administrer le questionnaire à ceux qui ont accepté la passation directe. Pour être éligible à l'étude, le participant doit signer la fiche du consentement libre, être dans un couple hétérosexuel, être mariée à l'état civil, à l'église, fiancée ou vivre en concubinage, être un adulte de 18 ans et plus et enfin habiter dans l'un des quartiers de la ville de Lomé. Ainsi, nous avons obtenu 150 participants suivant les critères d'inclusion

et dont les caractéristiques sociodémographiques sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau I : Caractéristiques sociodémographiques des participants

Échantillon N=150 (100%)	
Sexe	
<i>Masculin</i>	66 (44%)
<i>Féminin</i>	84 (56,0%)
Age	
<i>35 ans et moins</i>	74 (49,3%)
<i>36-45 ans</i>	46 (30,7%)
<i>Plus de 45ans</i>	30 (20,0%)
Situation matrimoniale	
<i>Marié(e)</i>	99 (66,0%)
<i>Fiancé(e)</i>	38 (25,3%)
<i>Concubin(e)</i>	13 (8,7%)
Durée de vie conjugale	
<i>Jusqu'à 6 ans</i>	64 (42,7%)
<i>Entre 6 et 12 ans</i>	34 (23,0%)
<i>Plus de 12 ans</i>	52 34,7%)

1.3. Méthodes

Nous avons utilisé un questionnaire comportant trois parties. La première partie renseigne sur les données sociodémographiques. La deuxième partie du questionnaire renseigne sur les traumatismes dans l'enfance grâce à l'outil « Childhood Trauma Questionnaire (CTQ) » de D. Bernstein & L. Fink (1998). Le CTQ permet d'avoir une mesure quantitative des différents types de traumatisme dans l'enfance et identifie cinq (5) types de mauvais traitements dans l'enfance à savoir l'abus psychologique, l'abus physique, l'abus sexuel, la négligence émotionnelle et la négligence physique.

Le questionnaire comprend au total 28 items. La durée de l'administration du questionnaire en entier est de 5 à 10 minutes environ. Le questionnaire est une échelle de type Likert en 5 points correspondant à : « jamais vrai », « rarement vrai », « quelques fois vrai », « souvent vrai », « très souvent vrai ». La version courte du

CTQ a été adaptée par K.B. Kounou (2013) au Togo. En effet, l'expression « bleus » de l'item 11 a été remplacée par l'expression « traces ». Ainsi l'item 11 devient « J'ai été battu(e) par les membres de ma famille au point d'en avoir des traces ou des marques » au lieu de « J'ai été battu(e) par les membres de ma famille au point d'en avoir des bleus ou des marques ». L'item 26 a été également adapté en ajout de quelques expressions. Ainsi, l'item 26 devient « Il y avait quelqu'un pour m'amener consulter un médecin, un homme religieux, un guérisseur traditionnel ou un marabout lorsque nécessaire » au lieu de « Il y avait quelqu'un pour m'amener consulter un médecin lorsque nécessaire ».

La consistance interne des échelles a été excellente avec un coefficient alpha = 0,79. De façon spécifique, les coefficients des alphas de Cronbach sont de : 0,70 pour l'abus émotionnel, 0,74 pour l'abus physique, 0,76 pour l'abus sexuel et la négligence physique et de 0,77 pour la négligence émotionnelle. En fonction du score de chaque participant aux cinq dimensions du CTQ, on peut décider de l'existence d'abus sévère ou non. En prenant chaque participant et selon ses scores à toutes les 5 dimensions du CTQ, on peut procéder à une dichotomisation en absence ou présence d'abus / négligence sévère. Pour faire partie du groupe d'absence d'abus ou d'abus faible, le participant ne doit avoir rapporté aucun type d'abus, allant de modéré à sévère à l'extrême, pour les 5 formes d'abus/négligence. Dans tous les autres cas, il s'agit d'abus sévère.

La troisième partie renseigne sur la qualité de la relation de couple. Pour la mesure de la satisfaction conjugale, nous avons élaboré un questionnaire de 100 items qui aborde divers aspects du couple : la communication, l'attachement, l'amour, la sexualité, le bien être personnel, la satisfaction conjugale, le modèle parental, la gestion des conflits et des émotions, le soutien social et l'éducation des enfants. Toutes les questions sont des questions fermées de type Likert de quatre niveaux à savoir « tout à fait d'accord », « d'accord », « pas d'accord », « pas du tout d'accord ». La validation a permis de retenir 19 items sur les 100 préalablement élaborés. Le degré de saturation est compris entre 0,62 et 0,82. La validité interne testée est très élevée avec Alpha de Cronbach = 0,79. La durée totale du questionnaire est de 15 à 20 minutes.

Les données ont été traitées statistiquement avec le logiciel IBM

SPSS 21 pour éprouver l'existence de relation entre les différentes variables à savoir la satisfaction conjugale (variable dépendante) et les traumatismes dans l'enfance (variables indépendantes) avec le calcul du test Chi-deux (χ^2).

2. Résultats

2.1. Les traumatismes vécus dans l'enfance

Tableau II : Distribution des enquêtés selon le niveau de traumatisme vécus dans l'enfance

Niveau de traumatisme	Fréquence (%)
Négligence émotionnelle	
<i>Aucun ou minimal</i>	34 (22,7%)
<i>Faible à modéré</i>	56 (37,3%)
<i>Modéré à sévère</i>	39 (26,0%)
<i>Sévère à extrême</i>	21 (14,0%)
Abus physique	
<i>Aucun ou minimal</i>	94 (62,7%)
<i>Faible à modéré</i>	38 (25,3%)
<i>Modéré à sévère</i>	7 (4,7%)
<i>Sévère à extrême</i>	11 (7,3%)
Abus émotionnel	
<i>Aucun ou minimal</i>	76 (50,7%)
<i>Faible à modéré</i>	44 (29,3%)
<i>Modéré à sévère</i>	15 (10,0%)
<i>Sévère à extrême</i>	15 (10,0%)
Négligence physique	
<i>Aucun ou minimal</i>	6 (4,0%)
<i>Faible à modéré</i>	50 (33,3%)
<i>Modéré à sévère</i>	73 (48,7%)
<i>Sévère à extrême</i>	21 (14,0%)
Abus sexuel	
<i>Aucun ou minimal</i>	115 (76,7%)
<i>Faible à modéré</i>	23 (15,3%)
<i>Modéré à sévère</i>	4 (2,7%)

<i>Sévère à extrême</i>	8 (5,3%)
-------------------------	----------

À la lumière des résultats du tableau II, l'ensemble des participants présente un niveau faible à modéré du traumatisme dans l'enfance. Il a été rapporté par 37,5% pour traumatisme de négligence émotionnel alors que le même niveau est retrouvé chez 25,3% pour le traumatisme d'abus sexuel. Tandis que 29,3% estiment avoir vécu un traumatisme d'abus émotionnel, il se retrouve chez 15,3% des participants pour le traumatisme d'abus sexuel. Cependant, 48,7% des participants présentent un niveau modéré à sévère pour le traumatisme de négligence physique.

2.2. Corrélation entre les degrés de traumatismes vécus dans l'enfance et les niveaux de satisfaction de la relation de couple

Tableau III : Relation entre satisfaction conjugale et le traumatisme de négligence émotionnelle

Degré de traumatisme vécu		Satisfaction conjugale		Significativité
		Insatisfait	Satisfait	
Traumatisme de négligence émotionnelle	Aucun à modéré	6 (31,6%)	84 (64,1%)	$\chi^2_{cal} = 7,322$ $> \chi^2_{lu} = 3,84$ $C = 0,21$ $ddl = 1$ $DS (.05)^{**}$
	Sévère à extrême	13 (68,4%)	47 (35,9%)	
Traumatisme de négligence physique	Aucun à modéré	7 (36,8%)	49 (37,4%)	$\chi^2_{cal} = 0,001 < \chi^2_{lu} = 3,84$ $C = 0$ $ddl = 1$ DNS $(.05)^*$
	Sévère à extrême	12 (63,2%)	82 (62,6%)	
Traumatisme abus physique	Aucun à modéré	17 (89,5%)	115 (87,8%)	$\chi^2_{cal} = 0,027$ $< \chi^2_{lu} = 3,84$ $C = 0,01$ $ddl = 1$ $DNS^* (.05)$
	Sévère à extrême	2 (10,5%)	16 (12,2%)	
Traumatisme abus sexuel	Aucun à modéré	12 (63,2%)	126 (96,2%)	$\chi^2_{cal} = 24,589 > \chi^2_{lu} =$

	Sévère à extrême	7 (36,8%)	5 (13,8%)	3,84 C=0,37 ddl=1 DS (.05)**
Traumatisme abus émotionnel	Aucun à modéré	8 (42,10%)	112 (85,5%)	$\chi^2_{cal} = 19,525$ $> \chi^2_{lu} = 3,84$ C= 0,33 ddl=1 DS (.05)**
	Sévère à extrême	11 (57,90%)	19 (14,5%)	

*DNS : différence au chi-deux non significative

**DS : différence significative au chi-deux

Les enquêtés victimes de traumatisme de négligence émotionnelle sévère à extrême et qui déclarent être satisfaits de leur relation conjugale représentent 35,9% contre 64,1% de ceux qui n'en ont pas subi ou l'ont subi légèrement. Quant à ceux qui sont insatisfaits de leur relation conjugale, 68,4% avaient subi un traumatisme sévère à extrême. La différence au test du khi-deux montre l'existence d'un lien significativement positif et d'intensité moyenne (C=0,21) entre le degré du traumatisme de négligence émotionnelle vécu et la satisfaction conjugale.

Par rapport à la qualité de la relation de couple des participants, il a été constaté que les participants qui affirment être satisfaits de leur relation et qui n'ont vécu aucun traumatisme de négligence physique ou l'ont vécu légèrement représentent 37,4% contre 62,6% de ceux qui ont vécu sévèrement ou extrêmement le même traumatisme. On peut alors estimer qu'il existe un lien entre le traumatisme de négligence physique et la satisfaction conjugale. Autrement dit, plus il s'agit d'un traumatisme issu de négligence physique ou émotionnelle vécu dans l'enfance, moins la personne en relation de couple connaît une insatisfaction conjugale.

Les enquêtés qui n'ont vécu aucun ou ont vécu un degré de traumatisme modéré d'abus physique et qui sont insatisfaits de leur relation conjugale représentent 89,5% tandis que ceux qui ont vécu un niveau de ce même traumatisme d'un niveau sévère à extrême ne sont que de 10,5%. Par contre ceux qui estiment n'avoir pas vécu de traumatisme d'abus physique ou l'avoir vécu modérément et qui affirment être satisfaits de leur relation conjugale représentent 87,8% contre 12,2% de ceux qui l'ont vécu d'un niveau sévère à extrême. La différence au test du khi-deux indique qu'il n'existe aucune

relation significative entre la satisfaction conjugale des enquêtés et le traumatisme d'abus physique.

Concernant l'abus sexuel, 63,2% des enquêtés qui n'ont vécu aucun traumatisme ou l'ont vécu modérément déclarent être insatisfaits de leur relation de couple contre 36,8% qui ont vécu le même abus de manière sévère ou extrême. Contrairement à ces derniers, les participants enquêtés qui n'ont pas vécu ce traumatisme ou l'ont vécu légèrement et qui sont satisfaits de leur relation représentent 96,2% tandis que ceux qui ont vécu sévèrement ou extrêmement ce même type d'abus représentent seulement que 8,0%. Par ailleurs, 7 participants sur 12 ayant vécu un trauma sévère à extrême soit 58,3% déclarent être insatisfaits de leur vie conjugale. La différence au test Khi-deux (24.589) et le coefficient de contingence C (0.37) montrent l'existence d'un lien significativement positif et d'intensité moyenne entre l'abus sexuel et la satisfaction dans le couple. Ces tests confirment une partie de l'hypothèse de lien entre un traumatisme issu d'abus physique ou sexuel dans l'enfance et la satisfaction conjugale.

Les résultats montrent par ailleurs que les participants n'ayant vécu aucun ou un degré modéré de traumatisme et qui ont une insatisfaction conjugale représentent 42,10% contre 57,90% de ceux qui ont vécu le même traumatisme de façon sévère ou modéré. Pour les participants qui vivent une relation de couple satisfaisante, 85,5% n'ont vécu aucun traumatisme émotionnel ou l'ont vécu de manière modérée contre 14,5% de ceux qui l'ont vécu sévèrement ou extrêmement. De plus, les résultats au Khi-deux et au C montrent l'existence d'une relation significativement positive et moyenne entre le traumatisme d'abus émotionnel vécu dans l'enfance et la satisfaction dans une relation de couple.

3. Discussion

Cette partie du travail permet de donner un sens psychologique aux résultats à la lumière des deux théories que nous avons retenues et de les comparer à ceux de la littérature. Il s'agit des théories psychanalytiques freudiennes et la théorie d'attachement de J. Bowlby (1969). La première théorie postule que les traumatismes vécus dans l'enfance sont responsables d'une insatisfaction

conjugale et quant à la seconde, elle postule qu'à l'âge adulte, les expériences précoces déterminent ce que la personne va se représenter d'elle-même et des autres et en conséquence la façon dont elle va interagir avec son environnement social.

3.1. Interprétation des résultats

3.1.1. La satisfaction dans les couples et le traumatisme issu de négligence émotionnelle ou physique vécu dans l'enfance

On peut noter à travers les résultats que quel que soit le niveau de traumatisme vécu dans l'enfance, tous les participants vivent des difficultés dans leur relation de couple. En effet, selon les théories psychanalytiques freudiennes, les insatisfactions dans le couple résultent des conséquences des traumatismes qu'ils ont vécus dans l'enfance. Ainsi, nous serons tentés de dire que les participants portent des blessures de leur traumatisme de négligence émotionnelle vécu dans l'enfance et inconsciemment, ces blessures détermineraient leurs réactions dans leur couple. Autrement dit, le vécu du couple réveille inconsciemment les blessures de l'enfance et ne favorise pas une meilleure condition pour leur relation de couple. Cette catégorie de participants sont des personnes qui n'avaient personne sur qui compter en cas de maladies, de danger et qui auraient souffert de manque d'attention ou de considération dans leur enfance. Ces frustrations étaient intervenues à une étape quelconque de leur développement et les avaient prédisposés à attachement insécuré avec la mère. Et, malheureusement aucune réparation n'ayant été faite, alors ces enfants ont grandi avec ce type d'attachement. Ils reproduisent alors inconsciemment dans leur ménage le même attachement pouvant expliquer leur insatisfaction dans leur couple.

La présente étude révèle aussi que la satisfaction dans le couple ne dépend pas du traumatisme de la négligence physique. Pour cette catégorie de participants, nous pouvons estimer qu'il se peut que les participants aient développé une résilience ou que leurs blessures aient été réparées au cours de leur développement ou encore qu'ils vivent avec un partenaire qui leur ait accordé une sécurité affective.

Par ailleurs, en ce qui concerne ceux qui auraient développé de la résilience par rapport au traumatisme de négligence dans l'enfance,

nous pouvons noter un autre facteur associé ; il s'agit de la représentation sociale de la négligence physique. En Afrique, les parents sont beaucoup respectés et beaucoup de règles morales stipulent qu'un enfant ne doit jamais contester ses parents ou une personne plus grande que lui. Quels que soient les comportements des parents, l'enfant est tenu de les accepter. Ces règles morales auraient contribué à forger une forme de résilience chez les participants. On peut dire que c'est plutôt une forme de résilience qui a été bénéfique pour leur couple.

3.1.2. Le niveau de satisfaction dans les couples et le traumatisme issu d'abus physique ou sexuel vécu dans l'enfance

Concernant le traumatisme lié à l'abus physique vécu dans l'enfance, les résultats montrent que la satisfaction dans le couple des participants ne dépend pas de ce traumatisme. Pour cette catégorie de participants, avoir été maltraité dans l'enfance jusqu'à avoir des marques ou des traces sur le corps n'a aucun impact pour leur qualité de vie dans leur couple. Il peut s'agir également pour ce type de traumatisme une possibilité de résilience au cours du développement ou que leurs partenaires leur ont permis de réparer leurs blessures par leur disponibilité affective.

En outre, il peut s'agir également comme évoqué précédemment de la représentation sociale des abus physiques. Pour eux, pour qu'un enfant soit bien éduqué, il faut qu'il souffre afin qu'il se corrige de ses erreurs ; il faut qu'il soit puni corporellement. Cette manière de penser fait que quand bien même qu'ils ont vécu ces types de maltraitance dans l'enfance, ils les ont considérés comme normal puisque participant à leur bien-être psychique et social. C'est ce qui pourrait expliquer le fait que ces participants ont vécu des abus physiques jusqu'aux traces et marques mais n'ont pas été traumatisés au point d'influer sur leur relation de couple.

Par contre, les résultats de la présente étude montrent que l'abus sexuel vécu dans l'enfance a une répercussion dans la vie de couple de certains de nos participants. Comme partout ailleurs et particulièrement dans les cultures africaines, l'abus sexuel est un tabou ; il ne se divulgue pas pour deux raisons principales. La première est que l'auteur a souvent un lien direct avec la famille, soit c'est un oncle, le père de l'enfant, le tuteur, un voisin. La seconde

raison a valeur de protection de l'enfant. Les parents veulent cacher qu'il s'agit de leur enfant afin que l'enfant ne souffre d'aucune discrimination ou moquerie de l'entourage. Pour ce qui est de la première raison, il est question d'une honte pour la famille et malheureusement que le fait n'est pas dévoilé, l'auteur de l'abus continue d'abuser de la victime pendant plusieurs années ; ce qui la ronge, la blesse profondément.

La plupart de ces victimes deviennent des prostituées ou menant une vie sexuelle débridée, d'autres difficilement se stabilisent dans une relation ; celles parmi elles qui arrivent à fonder un foyer vivent une relation frustrante. Pour certaines victimes, il se pourrait qu'ayant connu très tôt le sexe ou que leurs abuseurs les violaient à des fréquences rapprochées et avec force, elles y sont habituées et se sentent insatisfaites sexuellement par leurs conjoints, source des éventuelles mésententes conjugales. Et de plus, étant insatisfaites, elles deviennent infidèles à leur vie de couple.

Pour d'autres encore, elles ont été dégoûtées du sexe et sont devenues frigides. Difficilement elles acceptent des rapports intimes avec leurs conjoints ou partenaires. Les théories freudiennes et celle de l'attachement de J. Bowlby (1969) confirment ces assertions. En effet, les abus sexuels provoquent une effraction de l'appareil psychique et un attachement insécure. Que ce soit une tentative de viol, un viol ou un attouchement, l'image traumatique reste gravée dans le cerveau de la victime, créant une insécurité affective avec toute personne et plus tard dans une relation de couple, lorsqu'ils rencontrent d'autres frustrations, celles de l'abus sexuel se réveillent et constituent un tourbillon dans la vie de ces dernières qui tentent de vivre heureuses dans leur vie de couple sans y parvenir.

3.1.3. Le niveau de satisfaction dans les couples et le traumatisme issu d'abus émotionnel vécu dans l'enfance

Les résultats montrent enfin que la satisfaction dans les couples est influencée par le vécu du traumatisme de l'abus émotionnel dans l'enfance. Ces résultats corroborent les théories psychanalytiques freudiennes. Tous les participants avaient vécu des injures, des insultes, des dévalorisations et des manipulations. Souvent les propos malveillants dont avaient été victimes les enfants affaiblissent leur estime de soi et les prédisposent à des difficultés à l'âge adulte

et plus précisément dans leur vie de couple. Il se pourrait que ces participants se dévalorisent aux yeux de leurs conjoints, ils pensent qu'ils sont des moins que rien, qu'ils sont inférieurs aux gens, qu'ils sont un bon à rien et se laissent dominés par ces derniers. Ce qui fait que ces participants vivent une relation de couple insatisfaisante. Ce type de traumatisme pourrait se manifester sur plusieurs aspects de la relation de couple tels que la communication, la sécurité affective, les relations sexuelles, l'éducation des enfants et la gestion des conflits.

Sur le plan de la communication, les participants ayant une mauvaise estime de soi se disent qu'on ne considérera jamais leurs points de vue et préfèrent garder le silence dans le couple. Sur le plan de sécurité affective, ils pourraient se dire n'être pas dignes d'être aimés préférant vivre en isolement même s'ils ont besoin de tendresse. Sur le plan de l'éducation des enfants, soit ils surprotègent les enfants ou les sous-estiment aussi et répètent parfois les mêmes dévalorisations sur leurs propres enfants ; ce que le conjoint va désaimer. Cet état de fait pourra faire le lit des différends dans le couple. Et enfin pour la gestion des conflits, le ou la conjoint(e) ayant une faible estime de soi, aura des difficultés à exprimer ses émotions et va souffrir intérieurement se traduisant par des difficultés psychologiques ou psychosomatiques.

3.2. Discussion des résultats

La plupart des résultats de cette étude corroborent ceux des études antérieures mais de manière partielle. Notre étude nous a permis de constater partiellement que plus grand est le traumatisme dans l'enfance moins grand est la satisfaction dans les couples sauf les traumatismes spécifiques de négligence et d'abus physique. Les autres types de traumatismes tels que le traumatisme de négligence émotionnelle, d'abus émotionnel et d'abus sexuel ont été identifiés dans notre étude comme participant à l'insatisfaction conjugale. Ces résultats corroborent avec l'étude de Berthelot et coll (cité par N. Godbout *et al* (2013)) dont les résultats issus de leur analyse permettent de constater que les expériences de violence et de maltraitance précoces semblent notamment affecter la capacité ultérieure des survivants à établir des relations intimes durables et satisfaisantes.

Par ailleurs, les mêmes résultats montrent que chez les survivants qui parviennent à établir une union conjugale, on remarque des insatisfactions conjugales et sexuelles, des hauts taux de séparation ou de divorce, de la violence conjugale et des représentations d'attachement romantique empreintes d'anxiété abandonnique. Nos résultats coïncident également avec les résultats de l'étude de A. Paradis (2012). Ces résultats indiquent que les hommes et les femmes qui ont été victimes de maltraitance rapportent globalement plus de problèmes interpersonnels dans leur relation de couple à l'âge adulte. Les résultats vont également dans le même sens que l'étude de M-P. Vaillancourt-Morel *et al.* (2014) et de N. Godbout *et al.* (2020) et de T. Datta et M.M. Terradas (2020) montrant que toutes les personnes qui ont vécu des agressions sexuelles dans l'enfance présentent une détresse conjugale et un évitement de l'intimité.

Contrairement aux résultats des études antérieures, les résultats issus des corrélations avec le traumatisme de négligence et la relation de couple d'une part et le traumatisme d'abus physique et la relation de couple d'autres n'indiquent aucun lien. La différence constatée entre ces résultats et ceux des études antérieures peuvent s'expliquer par la représentation sociale de la négligence et de l'abus physiques. Autrement dit, ces formes de maltraitances sont perçues comme des pratiques éducatives partagées si bien que les participants de notre étude ne l'ont pas ressenti comme de la maltraitance. Ce facteur pourrait expliquer la différence observée entre les résultats de la présente étude et ceux de la littérature.

Conclusion

Cette étude a porté sur la satisfaction conjugale et les traumatismes vécus dans l'enfance. L'objectif principal était d'établir le lien entre les traumatismes vécus dans l'enfance et la qualité de la relation conjugale. À l'issue de la présente étude, un lien a été trouvé entre la satisfaction conjugale et les traumatismes de négligence émotionnelle, d'abus physique sexuel et émotionnel vécus dans l'enfance. Aucun lien n'a été observé entre le traumatisme de négligence physique et la satisfaction conjugale d'une part et le traumatisme d'abus physique d'autre part.

Les résultats de l'étude dans le contexte togolais s'accordent moyennement avec les résultats de la littérature internationale par rapport au lien entre les traumatismes vécus dans l'enfance et la satisfaction conjugale. Les résultats montrent que la satisfaction conjugale dépend des types de traumatismes vécus dans l'enfance. Une perspective de recherche dans le même sens pourrait être reprise pour approfondir les différents problèmes qu'entraînent les traumatismes de l'enfance dans les couples.

Références bibliographiques

AGOSTINI Dominique, BENHAMOU Hervé et BOUQUET Brigitte, 1996, *Maltraitance : répétition-évaluation*, FeniXX.

BARMA Kotolbena, 2011, *Les conséquences traumatiques de la maltraitance faite aux enfants et aux adolescents au Togo : étude prospective réalisée sur 136 enfants accueillis au centre OASIS de la fondation terre des hommes (Lomé)*, Thèse de doctorat en psychologie de la santé, Université de Lomé.

BERNSTEIN David et FINK Laura, 1998, *Manual for the childhood trauma questionnaire*, New York, The Psychological Corporation.

BOWLBY John, 1969, *Attachment and Loss*, New York, Attachment basic books.

CHOPIK William J., NUTTALL Amy K., et JEEWON Oh, 2022, « Relationship-specific satisfaction and adjustment in emerging adulthood: The moderating role of adult attachment orientation », *Journal of adult development*, 29, 1, p. 40-52.

COSTA-MARTINS José Manuel, MOURA-RAMOS Mariana, CASCAIS Maria João, da SILVA Carlos Fernandes, COSTA-MARTINS H. et PEREIRA Marco, 2016, « Adult attachment style and cortisol responses in women in late pregnancy », *BMC psychology*, 4, p. 1-11.

DATTA Tanni et TERRADAS Miguel M., 2020, « Le sentiment de honte chez les femmes victimes d'agression sexuelle pendant l'enfance : rôle de l'identité ethnique », *European Journal of Trauma & Dissociation*, 4, 4, p. 100158.

FREUD Sigmund, 2013, *Au-delà du principe de plaisir*, Payot.

GODBOUT Natacha, BAKHOS Gaëlle, DUSSAULT Éliane et HEBERT Martine, 2020, « Childhood interpersonal trauma and

sexual satisfaction in patients seeing sex therapy: Examining mindfulness and psychological distress as mediators », *Journal of Sex & Marital Therapy*, 46, 1, p. 43-56.

GODBOUT Natacha, RUNTZ Marsha, MACINTOSH Heather, BRIERE John, 2013, « Childhood trauma and couple relationships », *Integrating Science & Practice*, 3, 2, p. 14-17. www.ordrepsy.qc.ca/scienceandpractice

HALLET Françoise et BEAUFORT Marylou, 2003, « L'enfant souffrant de troubles de l'attachement », *Rev Med Gén*, p. 384-388.

HAZAN Cindy & ZEIFMAN D.M., 2016, « Pairbonds as attachments: Mounting evidence in support of Bowlby's hypothesis », *Handbook of attachment: Theory, research, and clinical applications*, 3, p. 416-434.

HOUSTON Charles Matthew, 2022, *Childhood Trauma: Nobody Told Me It Would Impact My Marriage Too*, Doctoral Dissertations and Projects. 3486. <https://digitalcommons.liberty.edu/doctoral/3486>

KOUNOU Kossi Blewussi, 2013, *Association entre les traumatismes de l'enfance et les troubles de la personnalité : Étude comparative entre la France et le Togo*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse.

LUSSIER Yvan, BÉLANGER Claude et SABOURIN Stéphane, 2019, *Les fondements de la psychologie du couple*, Québec, PUQ.

PARADIS Alison, 2012, *Maltraitements dans l'enfance, problèmes interpersonnels et violence dans les relations de couple : différences de trajectoires entre hommes et femmes*, Thèse de doctorat en Psychologie, Université du Québec à Montréal.

PICHERIT Sophie, 2019, *La question du traumatisme en consultation conjugale, le psychotraumatisme*, Les dossiers Epsilon, 1, p. 29-31. www.associationepsylon.com/articles

SHAVER Phillip R. et MIKULINCER Mario, 2016, « Adult attachment and emotion regulation », In J. J. Gross (Ed.), *Handbook of emotion regulation* (2nd ed., pp. 237–250), The Guilford Press.

VAILLANCOURT-MOREL Marie-Pier, GODBOUT Natacha, SABOURIN Stéphane, PELOQUIN Katherine et WRIGHT John, 2014, « Les séquelles conjugales d'une agression sexuelle vécue à l'enfance ou à l'adolescence », *Carnet de notes sur les maltraitements infantiles*, 3, p. 21-41. <https://doi.org/10.3917/cnmi.132.0021>

Table des matières

Partir de l'Ubuntu pour penser l'éducation à la paix en situation d'urgence avec Joseph KI-ZERBO ... OUATTARA Mahama.....	25
La main d'œuvre tchadienne dans la construction du chemin de fer Congo-océan de 1925 à 1934 ... ABAKAR KASSAMBARA Abdoulaye, MEY MAHAMAT Mahamat, OUSMAN ABAKAR Goni	45
Lire la traduction ou la différence : du paratexte au contenu de Born on a Tuesday et Né un mardi ... AKPAOU Tchasse.....	69
Statut socioéconomique, autonomie reproductive et fécondité des adolescentes déplacées internes au Burkina Faso ... ONADJA Yentéma.....	91
La médiathèque municipale de Ouagadougou, une opportunité de lecture pour la jeunesse ... BAKIONO André Ibourpin Négawalzoum	117
Peuplement gurunsi au Moogo précolonial (XV ^e - fin XIX ^e siècles) : causes, itinéraires, établissement et intégration ... OUÉDRAOGO Wendlarima Hyacinthe, KONSEIBO Windpouiré Isidore	133
L'Afrique face aux altérités des années de crises : analyse de quelques continuités et discontinuités démographiques du XVI ^e au XXI ^e siècle ... KEITA Fodé Bangaly	159
Quête de stratégies de résilience des femmes lobi, Birifor et Dagara face au nouveau mode de l'orpaillage au sud-ouest du Burkina Faso ... DAH Nonna Anne, SOW Jacqueline, SANON Vincent-Paul, TOE Patrice.....	177
L'agriculture urbaine : un levier multifonctionnel pour le développement des quartiers de la ville de Conakry ... TRAORÉ Maningbè Kaba, DIALLO Sara Baïlo, DIALLO Alpha Issaga Pallé	201
La discussion comme mode d'apprentissage du philosophe ... KABORÉ Calixte	225

Le sens du bonheur comme co-construction d'un dynamisme socio-politique en Afrique ... KONÉ Ibrahim	245
Burkina Faso: Les Wayignan et les Koglweogo comme stratégies face au terrorisme ... IDO Kouaman.....	261
Formes et manifestations d'engagement du sujet dans Le Sens d'un combat de Norbert Zongo ... TOLOGO Guillaume Ballebê.....	277
Le développement des sms vers une mondialisation de la langue française. Exemples des sms ivoiriens et français ... KEI Joachim, KOUASSI Roland Kouakou.....	295
Critique de la communication-vérité de Habermas à la lumière de R. Rorty ... AKOUTOU Sefounema, AKODJETIN Euloge Franck	307
Solidarité autonomisation et engagement associatif : une analyse à partir du cas des personnes en situation de handicap ... N'DA Roseline Gbocho	323
Traumatisme psychique infantile et relation de couple ... ADANSIKOU Kouami, ADZODA Eli-kplim Adzo	337
La laïcité dans le contexte du terrorisme religieux en Afrique ... OUÉDRAOGO Tégawendé Lazard.....	357
Les modalités du faire, /devoir/et/pouvoir/dans Yassoi refusa l'orange mûre de Nianga de Charles NOKAN ... ASSOH Dingny Yannick.....	383
Les pouvoirs publics à la face la prolifération de l'habitat spontané au Burkina Faso (1991-2022) ... YAMBRESSINGA Guilga François de Paule	403
Communication digitale et développement local : comment rendre la participation plus inclusive à l'ère du numérique ? ... MISSEHOUNGBE Pierre-Paul.....	431
Nietzsche ou la fin de la tyrannie des absolus ... SARÉ Sény449	

Représentations linguistiques des locuteurs du tassawaq résidant à Niamey : entre risque de glottophagie et résilience linguistique ... SEYDOU HANAFIOU Hamidou, MALLAM GARBA Maman	467
Place de l'agroécologie dans la sécurité alimentaire au Burkina Faso: contribution des maraîchers de la commune rurale de Tanghin Dassouri ... GNOUMOU Gaston, HIEN Yorsaon Christophe, FAYAMA Tionyele	503
Investiture coutumière au Núngu : la traditionnalité dans les soubresauts d'une société modern ... LOUARI Yendifimba Dieudonné.....	529
Crise de la COVID-19 et crise de la communication institutionnelle au Burkina Faso ... PARÉ Cyriaque.....	549
Santé sexuelle et reproductive des jeunes hommes au Burkina Faso : caractéristiques et facteurs sociodémographiques associés ... SAWADOGO Nathalie.....	575
Voyages dans l'irréel : Regard croisé des espaces métaphysiques comme objets de narration dans Au Gré du destin de Ansomwin Ignace HIEN et Le Carnaval de la mort de Fidèle ROUAMBA ... BADIEL Roland.....	603
Performance en mathématiques et perception de compétence des élèves en classe de 4 ^{ème} au Burkina Faso: étude de deux cas illustratifs dans la ville de Koudougou ... SAWADOGO Mahamady Lèga, YOUGBARE Sébastien, BADOLO Leopold Bawala.....	619
Impact des troubles du langage sur le bien-être psychologique et l'intégration sociale des adolescents: Analyse des facteurs de vulnérabilité ... RAMDE Koudraogo Aimé, YOUGBARE Sébastien.....	639
Quand la femme est discourtoise ... OUATTARA Maténé.....	675